



COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Séance du 30 novembre 2023

– Procès-verbal –

Le Comité Social Territorial s'est réuni le 30 novembre 2023 à 9h30, sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSIN, Président du Comité Social Territorial.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Titulaire
Président du Comité Social Territorial, Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- Monsieur Paul-Loup TRONQUOY – Titulaire
Maire de Bergues, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF – Titulaire
1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Thierry ROLLAND – Titulaire
3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Métropolitain de la MEL de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Willems.
- Mme Anne-Sophie BOISSEAU – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Régionale des Hauts de France. Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Barbara COEVOET – Titulaire
Vice-Présidente du Conseil Départemental du Nord (Santé – Prévention), Conseillère Métropolitaine de la Métropole Européenne de LILLE, Adjointe au Maire de WASQUEHAL, Membre du Conseil d'Administration du SDIS.
- M. Sébastien SEGUIN – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Maire d'Avesnes sur Helpe, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

- Monsieur Éric RENAUD – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Françoise MARTIN – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de Villeneuve d'Ascq, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Maxence SIMPERE – Suppléant
Vice-Président de la Communauté de Communes SUD AVESNOIS, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Marc LEHOUCQ, Titulaire
CGT
- M. Quentin DE VEYLDER, Titulaire
CGT
- M. Frédéric DEMARTELAERE, Titulaire
CGT
- M. Stéphane BELMONTE, Titulaire
CGT
- M. Sylvain BEAURAIN, Titulaire
SUD
- M. David CAMBRE, Titulaire
SUD
- M. Sébastien LUCAS, Titulaire
SA SPP-PATS
- M. Grégory VERCOUTRE, Titulaire
SA SPP-PATS
- M. André POUPAERT, Titulaire
Avenir Secours
- M. Romain DUPAS, Suppléant
CGT
- Mme Diana BOHET, Suppléante
CGT
- M. Barthélémy GHYS, Suppléant
SUD
- M. Martin ROHART, Suppléant
SA SPP-PATS

- M. Sébastien CARION, Suppléant
SA SPP-PATS
- M. Stéphane DEBRABANT, Suppléant
Avenir Secours

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- M. Paul CHRISTOPHE – Suppléant
Député du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Marie-José KRAMARZ – Suppléante
Maire de Fournes en Weppes, Conseillère Métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Monique EVRARD – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de La Gorgue, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Frédéric BRICOUT – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, Maire de Caudry, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Nicolas LEBLANC – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Maubeuge, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- M. Régis CAUCHE - Suppléant
2^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Croix
- M. Salim ACHIBA – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Tourcoing, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- M. Julien GOKEL - Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Maire de Capelle la Grande, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord

Membres représentant le Personnel :

- M. Benjamin CALVARIO, Suppléant
CGT

- M. Maroine FATHALLAH, Suppléant
CGT
- M. Arnaud WALLET, Suppléant
CIS Dunkerque - Sud

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE
Directeur Départemental du SDIS du Nord
- M. le Médecin Colonel Pierre LERQUET
Médecin Chef
- M. le Lieutenant-Colonel Laurent MAILLARD
Chef du Pôle Organisation des Secours
- M. le Lieutenant-Colonel Emmanuel MERCIER
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
- M. le Lieutenant-Colonel Jean-François LOUVEGNEZ
Chef du Pôle Finances et Patrimoine
- Mme Elisabeth BATCAVE
Chef du Pôle Moyens et Logistique
- M. Le Lieutenant-Colonel Philippe DESORMEAUX
Chef du Groupement Formation et Préparation physique
- M. Sylvain DEROSIAUX
Chef du Pôle Système d'Information
- Mme Peggy VANHONACKER
Chef du Groupement Gestion Administrative du Personnel
- M. Philippe GERMES
Chef du Groupement Affaires Juridiques et Instances
- M. le Commandant Rémy MARHEM
Chef du Groupement Audit et Contrôle de Gestion
- M. Jean-Marc KRIEGER
Chargé de la RSO
- M. le Commandant Nathan RENAUD
Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Lieutenant-Colonel Vincent LABADENS
Chef du Groupement Territorial 3

- M. le Lieutenant-Colonel Denis THIEBAUT
Chef du Groupement Territorial 4
- M. le Lieutenant-Colonel Pascal MARI
Chef du Groupement Territorial 5
- Mme Maude GENU
Chef du Cabinet
- M. le Capitaine Sébastien PAGNACCO
Chef du Service Communication
- M. Nicolas MOUGIN
Cabinet du DDSIS et Communication
- M. le Capitaine Bruno JAROSZ
Chargé du Dialogue Social
- Mme Virginie CHAMBON
Chef du Service Juridique et Instances
- Mme Séverine ROUSSE
Chargée des Assemblées, Groupement Affaires Juridiques et Instances
- Mme Laurence BURON
Coordinatrice juridique, Groupement Affaires Juridiques et Instances.
- M. Olivier ALLART
Service parc informatique et téléphonie.

Monsieur le Président salue l'ensemble des membres. Il demande à ce que l'appel soit fait pour vérifier le quorum.

Madame ROUSSE procède à l'appel et relève les votants.

Pour les représentants de l'établissement, voteront :

M. HOUSSIN, M. TRONQUOY (vote points 1 et 3), M. ROLLAND, Mme QUATREBOEUF, Mme BOISSEAUX (vote points 3 et 6) , Mme COEVOET (vote points 3 et 6), M. SEGUIN, M. RENAUD (vote points 3 et 6), Mme MARTIN, M. SIMPERE (vote points 1 et 6) .

Pour les représentants du personnel voteront :

- pour la CGT : M. LEHOUCQ, M. DE VEYLDER, M. DEMARTELAERE et M. BELMONTE
- pour SUD SDIS 59 : M. BEAURAIN et M. CAMBRE
- pour SA SPP-PATS : M. LUCAS et M. VERCOUTRE
- pour Avenir Secours : M. POUPAERT

M. le Président constate que le quorum est atteint dans chaque collège.

Il indique ensuite que le Secrétaire Adjoint doit être désigné par le Syndicat CGT : M. DE VEYLDER sera le Secrétaire Adjoint de cette séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal a été transmis aux membres le 9 novembre 2023.

Monsieur le Président propose de passer au premier point de l'ordre du jour qui est l'approbation du procès-verbal du 2 octobre 2023. Il demande s'il y a des remarques sur celui-ci.

Monsieur CAMBRE demande la parole et précise que le syndicat a reçu un courrier de la Direction du SDIS par rapport à l'une de leurs interventions lors du CST du 2 octobre. Il veut s'assurer que ce courrier a été enlevé de ce procès-verbal puisqu'il y avait été annexé.

Monsieur GERMÈS précise que celui-ci sera enlevé et ne sera pas diffusé au grand public sous cette forme.

Monsieur CAMBRE répond que le syndicat votera contre ce procès-verbal.

Monsieur GERMÈS lui redit que ce courrier sera enlevé lors de la diffusion sur intranet.

Monsieur CAMBRE souhaite vraiment que ce courrier soit enlevé du procès-verbal.

Monsieur le Président propose de joindre le courrier de réponse du syndicat à celui-ci.

Monsieur BEURAIN n'est pas d'accord car il est concerné par ce courrier. Son nom a été cité pour une intervention faite au nom du syndicat. Il interprète cela comme une intimidation. Quand il prend la parole, il le fait au nom du syndicat SUD SDIS 59, pour lequel il est élu au nom du personnel. Si un courrier doit être fait pour ses dires, il faut lui adresser directement. Il prend cela comme de l'intimidation de la part de la Direction sachant que d'autres interventions ont eu lieu pendant le CST qui auraient pu faire l'objet d'un courrier et que cela n'a pas été le cas. Dans son intervention, il n'y avait pas d'animosité, il n'y avait pas de débordement. Il avait posé quelques questions. Le syndicat ne comprend vraiment pas le courrier qui a été fait. Cela est inacceptable.

Monsieur le Président lui répond que cela ne le visait pas personnellement.

Monsieur BEURAIN lui répond qu'il trouve qu'il y a eu des mots un peu forts dans ce courrier.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE confirme qu'il n'y avait pas la volonté de faire de l'intimidation. Il ne pense pas, d'ailleurs, qu'il soit intimidable. Ce qui est normal. Ce qui a interpellé la direction, c'est le sentiment qu'on laissait sous-entendre que les juristes du SDIS n'étaient pas très compétents. Il est juriste de formation et il trouve que les assertions, pendant le dernier CST, mettaient les collaborateurs dans une fâcheuse posture sans que cela soit pleinement étayé. Il propose de maintenir l'annexe et d'y joindre le courrier de réponse du syndicat. Il comprend que Monsieur BEURAIN soit touché sinon il n'en parlerait pas. Il réitère ses propos sur le fait que ce n'était pas dans un but d'intimidation.

Monsieur BEURAIN explique les raisons qui font que le syndicat votera contre ce procès-verbal. Même si ce procès-verbal ne sera pas diffusé à tout le monde, il faut savoir qu'il a quand même été mis sur intranet car il y a des personnes qui l'ont vu. Apparemment, il y a en plus une erreur de la Direction sur la diffusion. Des personnes l'ont reçu sur leur boîte mail et ne sont pas membres de l'instance.

Monsieur GERMÈS et Madame ROUSSE précisent que ce n'est pas possible. La diffusion a été limitée aux seuls membres de l'instance.

Monsieur BEAURAIN précise que des personnes l'ont appelé. Il estime que ce courrier ne doit être ni dans le procès-verbal du CST ni dans sa version définitive sur intranet. Le syndicat ne votera pas sur ce procès-verbal car c'est inacceptable pour eux.

Monsieur le Président prend note des explications et précise que ces propos seront retranscrits pour le présent procès-verbal de la séance.

Monsieur le Président met au vote le procès-verbal du 2 octobre. Il précise de nouveau que le courrier ne sera pas joint au procès-verbal qui figurera sur intranet.

Madame MARTIN pose une question sur ce procès-verbal car elle n'a pas tout compris. Elle demande si les remarques qui sont faites ici portent sur la modification du procès-verbal ?

Monsieur le Président explique qu'il s'agit précisément d'un courrier qui est joint au procès-verbal.

Madame MARTIN demande si ce courrier ne sera finalement pas maintenu.

Monsieur le Président précise qu'il est joint mais ne figurera pas sur l'intranet du SDIS.

Madame MARTIN récapitule ce qu'elle a pu saisir des échanges, c'est-à-dire que le courrier est contesté par le syndicat SUD précisant que Monsieur BEAURAIN ne s'exprimait qu'au nom du syndicat et non pas en son nom propre. Elle demande si elle a bien compris ce point.

Monsieur le Président lui précise que la réponse visait les propos du syndicat et non pas la personne en tant que telle.

Monsieur BEAURAIN conteste en précisant qu'il était visé nominativement.

Monsieur le Président lui rétorque qu'il était perçu dans ce cadre comme représentant syndical. Il lui confirme que c'était bien sur sa qualité de représentant syndical et non pas à titre personnel.

Monsieur BEAURAIN précise que le courrier s'adressait non pas à lui directement mais à Monsieur CAMBRE et que le courrier incitait en quelque sorte à le recadrer. Il aurait, par ailleurs, préféré recevoir un appel pour les demandes d'explication de l'administration sur son intervention lors du CST du 2 octobre 2023. Cela aurait permis d'éviter de perdre du temps car des explications auraient pu être données au téléphone à l'issue du précédent CST.

Madame MARTIN aime comprendre ce qu'elle vote et précise que son avis est donc favorable au procès-verbal.

Monsieur le Président lui rappelle qu'elle est la bienvenue en présentiel si elle le souhaite.

Madame MARTIN lui confirme qu'elle pensait être en présentiel mais que, par la force des choses, il lui était plus évident, aujourd'hui, de succomber au confort de la visioconférence.

Monsieur le Président constate que le procès-verbal est adopté.

Rappel sur la diffusion des pièces étudiées lors du CST : L'article 92 du décret n° 2021-571 dispose que « *les personnes participant, à quelque titre que ce soit, aux travaux des comités sociaux territoriaux sont tenues à l'obligation de discrétion professionnelle à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de ces travaux* ». Ainsi, il est rappelé que ne doivent pas être diffusés les livrets de l'instance et les procès-verbaux non adoptés et non publiés par l'Administration ainsi que tout autre document relatif à l'instance, en dehors des personnes habilitées à siéger à l'instance.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD SDIS59		2	
Syndicat Autonome SPP-PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	7	2	

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le procès-verbal du CST du 2 octobre 2023 reçoit un avis favorable à la majorité des membres présents (le syndicat SUD vote contre).

	Pour	Contre	Abstention
Administration	7		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le procès-verbal du CST du 2 octobre 2023 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

2. SUIVI DES AVIS RENDUS DU CST DU 2 OCTOBRE 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GERMÈS.

Monsieur GERMÈS précise que sur le Règlement Opérationnel et l'organisation du service départemental, le Conseil d'Administration a rendu un avis favorable. Les arrêtés préfectoraux ne devraient pas tarder à suivre si ce n'est déjà fait.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD lui répond qu'ils sont en attente du retour de la Préfecture.

Monsieur GERMÈS poursuit l'étude de ce point en précisant que le Conseil d'Administration a suivi l'avis du CST sur le RIFSEEP et qu'il y a une bonne nouvelle : la Préfecture a retiré son déferé préfectoral. L'établissement n'aura jamais à récupérer les sommes qui étaient indues selon eux. Sur la rémunération des agents participant à titre accessoire à des formations ou à des jurys, la délibération du Conseil d'Administration a été adoptée. Pour le dispositif d'indemnisation des heures supplémentaires pour les sapeurs-pompiers professionnels et pour la délibération fixant la rémunération des sapeurs-pompiers contractuels, le Conseil d'Administration a suivi l'avis du CST et a adopté les délibérations.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DE VEYLLER.

Monsieur DE VEYLLER précise qu'il a une remarque qui porte sur le Conseil d'Administration mais cela a un impact sur le règlement opérationnel. De mémoire, il affirme que sur le procès-verbal du Conseil d'Administration, il est précisé que les avis rendus sont unanimes pour le règlement opérationnel alors que, syndicalement, la CGT s'était abstenue.

Sur le procès-verbal du CST, la mention est correcte mais il fait cette remarque pour la rédaction du procès-verbal du Conseil d'Administration.

Monsieur GERMÈS précise qu'il a été présenté aux élus mais qu'une vérification sera faite. Monsieur le Président le remercie pour la remarque et demande s'il y en a d'autres.

Ce point était soumis pour information.

Une vérification a été faite et les mentions portées sur la délibération du Conseil d'Administration du 6 novembre 2023 sont totalement conformes aux avis rendus par les différentes instances consultatives.

3. PLAN DE FORMATION 2024

-Arrivée de Madame COEVOET, de Madame BOISSEAUX et de Monsieur RENAUD pendant l'étude de ce point. Madame COEVOET, titulaire, vote en lieu et place de Monsieur SIMPERE, suppléant-

Monsieur Le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel DESORMEAUX pour la présentation de ce point.

Le Lieutenant-Colonel DESORMEAUX explique que le projet de plan de formation 2024 est l'expression des besoins du Pôle Organisation des Secours et du Pôle Ressources et Relations Humaines. Ce plan prévoit réglementairement les formations d'intégration et de professionnalisation, définies par les statuts particuliers ; la formation de perfectionnement dispensée en cours de carrière à la demande de l'autorité territoriale ou de l'agent territorial ; la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique ; la formation professionnelle suivie à l'initiative de l'agent territorial ; les formations destinées à mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, dans le cadre de l'utilisation d'un compte personnel de formation. Le plan de formation 2024 inscrit les formations de tronc commun liées aux recrutements professionnels et volontaires ainsi qu'aux changements d'emploi et d'activité, affiche les souhaits de formation de chaque conseiller technique et réfère départemental de risque local et propose une offre de formation à l'ensemble des personnels administratifs et techniques. Au titre de l'année 2024, il est à noter le déploiement de solutions dans le cadre de l'amélioration des pratiques managériales ; la mise en œuvre du dispositif complémentaire de formation des jeunes sapeurs-pompiers ; la mise en œuvre d'outils de simulation pour les formations SUAP (Secours d'urgence aux personnes) ; la mise en œuvre d'un simulateur de conduite au sein de l'école de conduite de Seclin et la poursuite du déploiement de l'applicatif GEEF et notamment la phase préparatoire à la gestion des FMPA (Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis) de tronc commun, de spécialités et de risques locaux pour un déploiement, pour tout le monde, au 1^{er} janvier 2025. Il est à noter également, que dans le cadre de l'entretien professionnel 2023, qui interviendra au premier trimestre 2024, il est prévu le recueil des souhaits de formation des PATS pour qu'ils puissent partir en formation en année +1.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques. Il donne la parole à Monsieur DEMARTELAERE.

Monsieur DEMARTELAERE veut profiter du sujet pour demander à ce que les besoins de formation 2025 soient recensés plus tôt afin de les concilier avec une planification qui permet d'avoir un effectif suffisant tout en respectant le droit des agents à prendre leur congé. Le problème, actuellement, c'est qu'avec une planification tardive des formations, tout est chamboulé en terme d'organisation. Il y a également un problème avec les stages qui sont

reportés à une autre date que celle initialement prévue. Cela arrive souvent. Auparavant, les chargés de la planification recevaient la nature des stages ainsi que les convocations des agents y participant et à leur charge de les donner aux agents. Le problème qui se pose, aujourd'hui, est que les planificateurs doivent eux-mêmes placer les agents sur les stages. Il préférerait revenir à l'ancienne version pour l'organisation qui permettait de les alléger de ce travail.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DE VEYLDER.

Monsieur DE VEYLDER demande des précisions par rapport au simulateur de conduite à Seclin. Il veut savoir si c'est quelque chose qui s'ajoute au reste ou si cela se fait dans le cadre du COEPT (Centre d'Observation et d'Etude des Phénomènes Thermiques) ou du CIS.

Le Lieutenant-Colonel DESORMEAUX répond sur le premier point évoqué par M. DEMARTELAERE. Il précise que l'objectif est d'avancer le plus possible le recensement des formations, pour faire gagner, en première intention, un mois voire deux. Le but est de passer de juillet à mai et cela se fait en corrélation avec le déploiement de l'appliquatif GEEF. Concernant les changements de date de stage, il ne peut pas y faire grand-chose car le but est de suivre le plan de formation. S'il y a annulation, c'est reporté. Concernant les convocations, l'objectif est de faire coïncider l'interface entre GEEF et AGATT. A partir du moment où une convocation est éditée par le Groupement Formation et Préparation Physique, elle devra s'insérer automatiquement sur GEEF. Concernant le simulateur de conduite, il y aura un hébergement temporaire au sein d'une salle de cours en attendant la fin des travaux de la deuxième phase du COEPT. Pour l'instant, ceci est suspendu suite à des contraintes administratives.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEHOUCQ.

Monsieur LEHOUCQ fera deux interventions, une sur le temps de travail et une sur le recrutement. Concernant le temps de travail, le syndicat a eu écho que des agents réalisant leur FMPS ou leur stage au sein du CTA CODIS n'avaient plus droit à leur équivalence temps de travail. Le syndicat veut une précision là-dessus et souhaiterait que, dans les années à venir, les agents qui réaliseront 12 heures dans le CTA alors qu'ils sont dans le régime 2256 heures préserveront bien leur équivalence temps de travail. La deuxième intervention concerne le plan de formation 2024, on peut lire qu'il est prévu, en 2024, la formation de 60 sapeurs-pompiers professionnels en formation initiale. Il demande si ces 60 recrutements constituent une limite, pour 2024, ou si des réunions sont programmées pour évoquer d'autres recrutements dans le cadre du plan pluriannuel d'embauches ?

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel MERCIER afin d'apporter une réponse à la première question sur le temps de travail.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que la circulaire temps de travail sera reprise l'année prochaine et il espère apporter, à ce moment-là, une clarification. Il avait eu des alertes sur des situations d'agents qui faisaient leurs douze heures d'immersion au CTA et auxquels on demandait de venir monter la garde dans leur centre de secours. En principe, cette situation n'est pas possible. Ce sujet a été clarifié. Il pense que, pour les années à venir, dans le cadre de la circulaire temps de travail, cette notion d'immersion sera revue en particulier.

Monsieur le Président répond sur la dernière question concernant les recrutements. Il rappelle que, quand il y a eu la rencontre de début d'année, il a été convenu pour 2024 d'effectuer 25 recrutements. Il essaye de maintenir ce cap bien que le contexte financier ne soit pas évident. Il évoque le cas du Département, principal contributeur, pour lequel la situation n'est pas évidente non plus. Il s'est engagé à maintenir ce cap, il souhaite le maintenir. Il précise que les 60 recrutements représentent également le remplacement des

départs en retraite. Cela sera peut-être plus élevé dans les années à venir. Il rappelle qu'il s'était engagé à revoir éventuellement ce point au 3^{ème} trimestre 2024 pour envisager la suite.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE souhaite revenir sur un point de la page 23 du plan de formation, sur les formations externes. Il ne comprend pas pourquoi étant donné qu'il s'agit de formations externes apparaissent sur la liste des prestataires des CIS (Anzin, etc...). Il demande quelles sont les raisons qui font que ces formations se déroulent au SDIS 59, dans un tel contexte. Il se demande s'il y a des sociétés de formation qui ont été créées au sein du SDIS, auquel cas les syndicats n'en ont pas été informés. Peut-être est-ce dans le but de pouvoir utiliser des agents sous un statut d'activité accessoire ? Le deuxième point qu'il souhaite aborder sur ce statut spécifique du formateur vacataire ou accessoire, c'est de savoir si les agents du SDIS 59 qui sont dans un tel cas voient leur temps de travail décompté.

Le Lieutenant-Colonel DESORMEAUX précise que sur les formations gestion des violences en intervention, le prestataire est le CNFPT. Cela peut prêter à confusion mais il faut que l'agent s'inscrivant à celle-ci sache où il la fera. Il cite quelques noms de casernes. Il assure que le prestataire est le CNFPT. Concernant les formateurs sur ces prestations, ce ne sont pas des agents du SDIS puisque le prestataire est le CNFPT, sauf à ce qu'un agent du SDIS travaille pour le CNFPT. Ce n'est pas le cas ici sur la formation de gestion des violences en intervention.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ROHART.

Monsieur ROHART veut revenir sur les formations année +1 pour les PATS. Il remercie de les avoir proposées. Il demande, néanmoins, s'il est techniquement prévu de s'adapter à la forte demande liée à la réorganisation des services du bâtiment, du Pôle Système d'Information et d'autres services qui va émaner en peu de temps et de veiller à bien former ces agents sur leurs nouvelles missions.

Le Lieutenant-Colonel DESORMEAUX répond que ce point est de la compétence du service de formations fonctionnelles, piloté par Madame MANGEOT. Il y a une enveloppe prévue au budget. Les besoins vont être étudiés et il y aura ensuite une adaptation. Il faudra, par ailleurs, trouver le bon prestataire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE souhaite revenir sur la question du temps de travail. Il évoque le cas de personnels en FMPA qui sont convoqués à 6 heures du matin pour se rendre sur les points de rendez-vous. Ils vont, après leur FMPA, prendre leurs gardes et terminent le matin à 7h30 voir 8h dans leurs centres de secours. Cette situation entraîne un dépassement d'une heure et demie voir deux heures sur leur régime dérogatoire des 24 heures. Il se pose la question de savoir en cas de survenance d'un accident, à plus de 25 heures, qui serait responsable ? Est-ce le chef de centre ? Le SOG (le sous-officier de garde) ? Le Directeur ? Dans cette situation, le SDIS est clairement hors de la légalité. Le même problème se rencontre avec les inondations dans le Pas-de-Calais. Il a beaucoup d'exemples d'agents qui ont été convoqués à 6 heures du matin et qui finissaient le lendemain matin à 7h30. Comment fait-on si un accident se produit dans de telles conditions, notamment au niveau de la prise en charge ? Est-ce que les assurances couvrent cette situation ? Il trouve que le SDIS est sur la limite.

Le Lieutenant-Colonel DESORMEAUX répond sur la partie formation. Il précise que la durée maximale des FMPA est de 8 heures. Le reste n'est pas du ressort de la formation.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise quant à lui que les pratiques déviantes, quand elles ont été identifiées, ont été traitées pour y mettre fin. Il évoque le cas de la spécialité Sauvetage Déblaiement. Il ajoute que si les services constatent que les dépassements ne sont pas en adéquation avec les règles du temps de repos de sécurité, il y a une alerte.

Monsieur CAMBRE constate que cela fait trois semaines que des pratiques déviantes sont observées quotidiennement. Il l'a déjà signalé. Quand les chefs de centre font preuve de bons sens, ils octroient une certaine souplesse à leurs personnels mais il n'y a rien d'écrit. Cela se fait au jugement du chef de centre. Les pratiques sont variables. Parfois, cela dépend du délégué du personnel qui alerte le chef de centre. Il réitère ses propos sur le fait que le SDIS, dans sa globalité, n'applique pas forcément les règles.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE veut se faire préciser si cela concerne les stages.

Monsieur CAMBRE lui répond par l'affirmative et ajoute les déclenchements.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE lui répond que les déclenchements sont à part et que ce problème fera l'objet d'une réponse spécifique. Il a été alerté à ce sujet. Un RETEX (Retour d'Expérience) va être fait sur cette problématique en particulier, pour l'interne. Cependant, il est plus délicat de gérer cette problématique pour l'externe. Il n'a pas la main sur ce dernier point. Le RETEX sera fait pour le SDIS 59 et il sera partagé avec l'Etat-Major de la Zone qui engage les agents sur le terrain, notamment dans le Pas-de-Calais. Le même problème s'était posé avec des agents du GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux) qui ont couvert les dégâts liés aux tempêtes dans le Centre de la France. Cela aurait pu poser de graves problèmes de sécurité avec le travail en hauteur. Cela a été clairement indiqué dans le RETEX pour le SDIS du Nord.

Monsieur CAMBRE revient sur ce point et précise qu'il a eu connaissance d'agents qui ont fait 30 heures d'intervention.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE lui demande si ces situations étaient liées à des interventions à l'extérieur.

Monsieur CAMBRE lui répond par l'affirmative et lui donne quelques détails, en comptant la durée depuis la mobilisation et le départ effectif.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE précise qu'il n'a pas la main sur ces situations et que le Directeur du SDIS 62 est également concerné.

Monsieur CAMBRE lui fait remarquer que ces éléments apparaissent dans le logiciel Agatt.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE lui indique que ces situations vont faire l'objet d'une étude.

Monsieur BEAURAIN salue, dans un premier temps, les avancées sur les FMPA, les stages SD (Sauvetage Déblaiement). Il a été tenu compte du courrier que leur syndicat a émis à ce sujet, pour améliorer la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers lors des stages. Cependant, depuis de nombreuses années, à chaque plan de formation, il réaffirme qu'il y a la problématique des agents qui sont convoqués à une heure impossible à concilier avec certains impératifs. Il convient que le temps de formation est respecté et ne dépasse pas 8 heures mais le problème est que la prise de garde n'est pas en cohérence avec l'horaire de début du stage. Cela fait la troisième année consécutive qu'il expose le problème du décalage des horaires.

Le Lieutenant-Colonel DESORMEAUX affirme que pour régler le problème du décalage de la formation, il faut déjà régler le problème de la prise de garde. Il faut que cela soit uniforme dans le Département. C'est une remarque qui revient souvent.

Monsieur BEURAIN évoque un autre point : celui de s'arranger avec les chefs de centre. Il précise que dans certains centres de secours, le décalage de deux heures de la prise de garde peut entraîner des problèmes de disponibilité en terme d'effectifs. Cela est compliqué avec des effectifs un peu tendus. Certains chefs de centres refusent donc les décalages de prise de garde et des départs de garde. Cette hypothèse avait été évoquée dernièrement en CST.

Le Lieutenant-Colonel DESORMEAUX réitère ses propos sur le fait que c'est tout de même le chef de centre qui a la main sur l'outil Agatt et qui dispose de prérogatives pour s'adapter à la situation. Tout ne peut pas être écrit.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LUCAS.

Monsieur LUCAS signale en ce qui concerne les FMIPA, pas forcément en formation initiale, il y a quelques soucis concernant le déplacement. Il déplore qu'il n'y ait pas, au niveau des centres de secours, une centralisation pour que les agents puissent ensemble se déplacer de leur centre de secours au stage. Il n'y a plus de véhicules légers. Ce qu'il comprend bien puisqu'il n'y a pas assez de moyens pour prendre des VL, notamment au Groupement 4, pour aller en stage. Les agents sont donc obligés de prendre leurs véhicules personnels. S'ils prennent leurs véhicules personnels, ils ne bénéficient pas de remboursement de frais. Il demande si cet état de fait peut être corrigé. Il a bien eu une note mais, ici, il constate qu'il y a un problème général.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE lui répond que dans cette situation, il y a plusieurs problématiques. La première d'entre elles est le volume d'utilisation des véhicules légers et il a été parfois constaté quelques excès. Il y a également, très clairement, un problème de coordination entre des spécialistes qui ne se parlent pas. Monsieur LEHOUCQ avait déjà fait la remarque, lors d'une précédente instance, de nombreux agents partent en stage et cela vide les casernes. Le chef de centre doit donc s'adapter. Il précise que le nombre de véhicules légers ne sera pas augmenté mais une gestion en pool sera proposée. Par contre, le nombre de VTP (véhicules de transport de personnel) sera augmenté. Enfin, il estime que, lorsque les agents partent en stage avec leurs véhicules personnels, ils doivent pouvoir être remboursés. Il trouve cette situation anormale.

Monsieur LUCAS explique que, généralement, des agents essayent de faire du covoiturage mais il souhaite qu'ils puissent être remboursés.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE convient que les agents doivent pouvoir être remboursés.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que le règlement est en cours d'amendement. Il sera présenté ultérieurement.

Monsieur le Président met au vote le plan de formation. Le plan de formation est adopté à l'unanimité des deux collèges.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD SDIS59	2		
Syndicat Autonome SPP-PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	9		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le plan de formation 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	9		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le plan de formation 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

4. AGENDA 2030 DU SDIS DU NORD

Monsieur le Président présente le point 4 sur l'Agenda 2023. Ce 30 novembre 2023 a lieu à Dubaï la COP 28 sur les changements climatiques. Il s'agit de la 28^{ème} conférence des parties et elle réunit les 196 pays signataires de la convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique ainsi que des acteurs du monde économique, des représentants d'ONG, des représentants d'organisations de jeunesse, d'organisations religieuses, de chercheurs. Le programme prévoit un bilan des mesures prises jusqu'à présent, accompagné d'objectifs pour les années à venir. Sur cette base, les pays devront proposer, d'ici à 2025, de nouvelles contributions déterminées au niveau national. C'est-à-dire des plans d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La présentation de l'Agenda 2030 du SDIS du Nord au CST de ce jour entre ainsi en résonance avec l'actualité internationale.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur KRIEGER pour présenter ce point.

Monsieur KRIEGER indique que la responsabilité sociétale des organisations est la participation volontaire du SDIS du Nord au développement durable. Elle est le pendant de la responsabilité sociétale des entreprises du secteur privé. La démarche RSO du SDIS du Nord s'inscrit dans le plan stratégique avec 5 engagements évoqués en 2023, à savoir la gouvernance responsable, la responsabilité sociétale interne, l'impact environnemental en fonctionnement y compris en opérationnel, l'intégration des logiques RSO dans la stratégie achat et le renforcement de notre présence et de notre soutien auprès des habitants du Nord et des collectivités du territoire. La démarche est ambitieuse et elle est aujourd'hui concrétisée par l'Agenda 2030 qui décline les engagements envisagés par le SDIS en 35 actions. Il y a l'opportunité de développer notre responsabilité sociétale en interaction avec nos partenaires, qui permet la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans l'exécution des missions qui sont dévolues au SDIS 59. Une trentaine de cadres du SDIS, personnels administratifs et techniques, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, issus des centres de secours, des groupements territoriaux ou des groupements fonctionnels ont participé à la rédaction de l'Agenda 2030. S'agissant de la méthodologie, il y a eu un bilan qui a été fait de l'Agenda 2021 avec un état des lieux des actions qui ont déjà été menées. Ont été prises en compte les propositions de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises en matière de développement durable. Un parangonnage a été effectué auprès d'autres SDIS. L'Agenda 2030 formalise donc cette démarche collective. Il a vocation à devenir un document de référence du SDIS en matière d'objectifs de développement durable. Il se décline en 35 actions concrètes qui seront mises en œuvre par les services dans le fonctionnement quotidien jusqu'en 2030. Un pilotage par indicateurs permettra d'en réaliser une évaluation régulière, afin de suivre les avancées. Ce document s'inscrit enfin dans une logique d'amélioration continue de l'établissement en lien avec les objectifs de développement durable de l'organisation des Nations-Unies et la norme ISO 26 000 qui est la norme de référence en France. Ceci permettra de renforcer la crédibilité du SDIS dans sa démarche de développement durable.

Monsieur le Président ouvre le débat sur cette intervention. Il donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE veut alerter sur l'engagement 3.13, en page 9, sur le fait de promouvoir l'utilisation de techniques opérationnelles limitant la consommation d'eau. Par exemple, ne pas intervenir systématiquement lors des feux de ferme et laisser brûler, il trouve que cela est une bonne chose. Par contre, ce qui l'interpelle se situe en fin de proposition, concernant les manœuvres incendie en formation sans utilisation d'eau. Il espère bien que l'état d'esprit est juste de limiter l'utilisation d'eau, notamment pour les primo apprenants puisqu'il y a eu de nombreux accidents sur ce qu'on appelle les « coups de bélier ». Si les stagiaires ne sont pas formés à la prise de conscience de l'effet de l'arrivée d'eau, du poids de l'eau dans les tuyaux, il y a un risque de multiplier les accidents en intervention. Sur ce point, il veut être certain qu'il s'agit plutôt de limiter l'utilisation d'eau en CIS où les agents sont déjà formés et habitués à utiliser les tuyaux.

Le Commandant MARHEM répond que l'ensemble de ces engagements vont être ensuite déployés et suivis par un groupe de travail. Ici, l'exemple est celui des manœuvres ou des techniques opérationnelles. Le SDIS s'appuiera sur des sapeurs-pompiers professionnels du rang, des chefs de centre, pour dicter les bonnes doctrines à appliquer. Il ne s'agit pas d'obligations dans l'absolu mais plutôt de bonnes doctrines en la matière. Une attention particulière sera apportée sur les formations à dispenser.

Monsieur VERCOUTRE pose une autre question sur l'engagement 3.12. Il est évoqué le covoiturage, les transports en commun. Il trouve que c'est une bonne chose. Cependant, il y a plusieurs exemples, de représentants du personnel, qui, lorsqu'ils doivent venir au SDIS, ne peuvent pas utiliser le pass sécuri'ter que la Région a mis en place. Il explique que cela permet d'avoir des sapeurs-pompiers, des policiers ou des gendarmes dans les TER. Il le fait quotidiennement pour venir travailler. L'agent se signale auprès du Contrôleur et contribue à un peu plus de sécurité dans les transports en commun. Il cite l'exemple de Monsieur LUCAS qui est sur Cambrai et qui est obligé de prendre un véhicule, parce qu'il ne peut pas bénéficier du pass securi'ter. Il demande à ce que l'accès à ce dispositif soit développé au sein du SDIS.

Monsieur LUCAS précise qu'il ne peut pas bénéficier de ce pass car il est affecté à Cambrai et qu'il y vit. L'idée serait peut-être d'envisager que les agents dans ce cas bénéficient d'affectations multiples, notamment les représentants du personnel. On pourrait aller plus loin aussi pour les stagiaires qui pourraient davantage utiliser le TER. Ce serait une bonne idée pour l'Agenda 2030.

Monsieur le Président demande si c'est bien la Région qui gère ce dispositif.

Monsieur LUCAS lui répond par l'affirmative.

Monsieur le Président ajoute que cela ne dépend pas du SDIS directement, mais, ceci étant, la remarque est tout à fait pertinente.

Monsieur VERCOUTRE lui explique que le SDIS peut financer les trajets professionnels à hauteur de 50 %, ici, il n'y aurait pas besoin de cela car le pass sécuri'ter est financé à 100 % par la Région.

Monsieur le Président propose d'interroger la Région pour voir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur VERCOUTRE évoque également la problématique du covoiturage. Il y a beaucoup de difficultés à en faire. Il cite l'exemple d'officiers qui n'en font pas avec les hommes du rang. Il trouve cela dommage car il devrait y avoir une volonté commune de supprimer cela et de promouvoir le covoiturage. Il constate un nombre important de véhicules légers arrivés aux réunions avec un seul passager alors que cela pourrait se faire autrement. Il déplore le manque de contacts entre toutes les strates de personnels. Lui-même essaye de faire du covoiturage pour les réunions, les visites, et il y arrive parce qu'il connaît bien les agents. Il faudrait faire une application au sein du SDIS.

Monsieur le Président cite l'exemple du Département où, il lui semble, il y a une application. Il propose de voir si cette application peut être adaptée au SDIS. Cela irait dans le sens voulu.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE allait faire la même remarque sur l'idée du pass sécuri'ter. Il avait eu de nombreux retours sur ce dispositif. Il veut savoir, par ailleurs, si des bornes de recharge électrique avec un accès payant ou non seront installées. Il cite l'exemple de l'utilisation des vélos et des trottinettes électriques par les agents et précise que cela se fait dans d'autres SDIS. Il pense que cela pourrait être pratique. Il cite également le modèle belge où les personnes qui se rendent sur leur lieu de travail en vélo bénéficient, selon le nombre de kilomètres à parcourir, d'une prime tous les mois. Ce n'est pas grand-chose mais cela motive les personnes à prendre cette modalité de transport. Il cite le cas de son épouse. Cela assure également une bonne condition physique et est beaucoup moins polluant. Il pense que ça serait facile à mettre en place.

Monsieur KRIEGER répond que s'agissant de la première intervention, dans le cadre du plan de déplacement de l'administration, il est prévu de relayer au sein du SDIS le pass pass du Département pour le covoiturage. S'agissant des bornes électriques de recharge, c'est prévu à l'engagement 3.12. Le déploiement de ces bornes dans les nouvelles constructions est une obligation réglementaire. Il est également prévu d'étudier la mise en place de bornes électriques dans les bâtiments anciens. S'agissant de la prime vélo, il ne la connaît pas.

Monsieur le Président précise que des bornes de recharge électrique sont prévues sur le parking du futur siège du SDIS à Villeneuve d'Ascq. C'est une obligation de les développer. Cela représente tout de même un coût non négligeable pour l'établissement.

Monsieur RENAUD s'interroge sur la gratuité ou non de l'approvisionnement à ces bornes.

Monsieur CAMBRE cite le cas du SDIS 30 qui a instauré la gratuité.

Monsieur RENAUD ajoute qu'il faut veiller aux conditions d'utilisation qui doivent être définies.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ROHART.

Monsieur ROHART revient sur le sujet de la prime vélo. Il voulait la soumettre à cette instance mais il a été pris de cours. Il précise que cette prime vélo existe et qu'elle est d'un montant de 300 euros à l'année. Elle est déjà appliquée dans certaines fonctions publiques. Elle pourrait légalement être instaurée au SDIS du Nord. Il y a de plus en plus d'agents qui prennent le vélo pour venir au travail.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEHOUCQ.

Monsieur LEHOUCQ souhaite évoquer les centres de secours du Nord. Il réitère la demande d'audit à effectuer sur certains centres de secours notamment les plus vieillissants qui dépassent, à ce jour, les 40 ans. Il est clair que la déperdition énergétique est énorme pour certains centres de secours. Il y a parfois également des fenêtres qui ne ferment pas. Il faut prioriser les investissements du SDIS 59 sur les bâtiments vieillissants plutôt que de mettre des budgets dans certains projets paraissant moins urgents, qui pourraient s'apparenter à des choix politiques visant à privilégier certains secteurs. La facture énergétique du SDIS est importante et cela permettrait de la diminuer.

Monsieur le Président rappelle que cet audit a été fait et que certains travaux ont commencé à être menés, notamment à Villeneuve d'Ascq. Il y a plusieurs centres de secours sur lesquels des réhabilitations thermiques sont effectuées. Il faut planifier les travaux. Il a été

demandé à Monsieur JACQUET de suivre, d'un peu plus près, les remontées sur d'éventuels problèmes dans les casernes afin d'intervenir plus rapidement sur la réalisation de petits travaux qui peuvent être faits immédiatement. Il ne faut pas que les centres de secours hésitent à faire remonter toutes ces problématiques au service. Ces remontées font l'objet d'une grande vigilance.

Monsieur RENAUD fait la remarque que le SDIS est normalement éligible aux politiques d'aide gouvernementales.

Monsieur le Président précise que ce point est actuellement à l'étude puisqu'apparemment certains SDIS de France ont pu en bénéficier alors que, pour l'instant, le SDIS du Nord n'a pas pu. Un parangonnage a été fait auprès des SDIS de France pour essayer d'identifier les raisons du financement ou pas de ces actions.

Ce point a été présenté pour information.

5. SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Monsieur le Président ouvre l'étude du point sur le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) et de la transformation numérique. Il donne la parole à Monsieur DEROSIAUX.

Monsieur DEROSIAUX précise que c'est un projet qui s'inscrit dans le cadre de l'EFQM (Fondation Européenne pour la gestion de la qualité), avec l'appui du Groupement Audit et Contrôle de Gestion. Il fait rapidement un bilan du précédent schéma directeur qui a débuté en 2018 et s'est terminé en 2023. Il précise que 80 % des projets ont été réalisés et quelques projets ont été volontairement annulés. Ce qui représente 90 % en taux de réalisation. Globalement, le principal point, était l'informatisation des métiers (Guichet Unique, 3P pour les marchés publics, la prévention, Agatt, GEEF...). Un gros poste de ce schéma directeur était un système d'information décisionnel en lien avec le SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) pour mieux piloter. Il y a eu la centralisation des demandes au sein de l'établissement via Guichet Unique. Il y a également la sécurisation des infrastructures techniques des serveurs des réseaux et de la téléphonie. La dématérialisation des documents a été très appréciée sur le terrain. Il y a, également, la mise en place d'une politique de sécurité des systèmes d'information. Enfin, il y a la convergence vers NexSis avec la mise en place du RDA (Réseau Départemental d'Alerte) et l'évolution de type 1. Le SDSI est un document cadre issu du plan stratégique au même titre que d'autres plans que sont le PCA (Plan de Continuité d'Activité), la PSSI (la politique de sécurité des systèmes d'information), le schéma de gouvernance des données. Il y a ensuite la mise en place de la procédure et des applicatifs. C'est un schéma directeur qui est vivant. Il est défini pour 5 ans, il y a beaucoup de projets. L'ensemble sera travaillé avec l'ensemble des parties prenantes. En terme d'organisation, le schéma directeur est piloté par le chef du Pôle SI avec un PIMO (un gestionnaire du portefeuille de projets). Le but est la montée en gamme en terme de gestion de projet, avec une visualisation claire de tous les projets au sein du SDIS qui ont trait au système d'information. Le PIMO accompagnera l'ensemble des directeurs de programmes. Les projets sont répartis en 5 programmes. Le programme 1 est organisationnel, le programme 2 concerne les métiers, le programme 3 concerne l'opérationnel et les innovations, le programme 4 concerne les infrastructures et le programme 5 concerne la sécurité des systèmes d'information. Ces deux derniers programmes sont davantage orientés sur le PSI. Ce n'est pas parce que c'est un schéma directeur des systèmes d'information qu'il ne concerne que le PSI. Ce schéma concerne

l'ensemble de l'établissement. Chaque programme a un directeur de programme spécifique. Ce directeur est accompagné d'un sponsor. Celui-ci est un chef de pôle. Les cinq chefs de pôle sont représentés pour accompagner la démarche et notamment effectuer le suivi. Les différents projets sont repris dans le détail. Il ne va pas les citer. La priorité porte sur le programme 3 avec l'opérationnel et l'innovation. Cela concerne tous les projets étatiques qui vont nécessiter beaucoup de temps, notamment NexSis et RRF (Réseau Radio du Futur). L'accent sera mis sur la sécurité des systèmes d'information. Il faudra travailler là-dessus. En lien avec cela, il y aura aussi le programme organisationnel, ce qui permettra de mettre en place des outils et d'accompagner les agents sur ceux-ci et de pouvoir gérer, à distance, son activité. Ce sont des choses qui sont déjà en place ou qu'il faut continuer à développer, notamment le volet formation. Cela représente un total de 38 projets. La prochaine étape est un passage au Conseil d'Administration. Il y a des projets qui ont déjà démarré. Il y a l'accompagnement de tous les directeurs de programme et de tous les chefs de projets pour avancer sur ces projets. Une version 1 des fiches projets a été définie avec les parties prenantes. Des ateliers sur cela ont eu lieu. Les parties se sont mises d'accord sur le contenu et la direction souhaitée pour les systèmes d'information du SDIS, à charge ensuite aux chefs de projets de constituer leur équipe et de faire évoluer cette fiche projet.

Monsieur le Président demande s'il y a des interventions sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ROHART.

Monsieur ROHART demande si des moyens humains seront dédiés au lancement de ces projets car, à un moment, il faut des moyens humains pour assumer tout cela.

Monsieur DEROSIAUX explique que, pour l'instant, il y a l'architecture des projets avec un planning défini. Effectivement, après, dans chaque projet, il y aura une étude d'opportunité qui sera menée et il y aura ou pas un mandat de projet pour le démarrer. Si ce n'est pas le bon moment ou si cela n'est pas opportun, ce sera décalé. Il prend l'exemple du précédent schéma directeur et notamment de l'intranet qui devait subir une refonte, ce n'était pas opportun de le faire à ce moment-là et cette refonte a été reportée. Elle figure au nouveau schéma directeur.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Ce point a été présenté pour information.

6. BILAN SUR L'ABSENTEISME

-Départ de Monsieur TRONQUOY pendant l'étude de ce point. Monsieur SIMPERE récupère le droit de voter -

Monsieur le Président ouvre l'étude du bilan sur l'absentéisme et donne la parole au Lieutenant-Colonel MERCIER.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que ce bilan part d'un constat issu de trois analyses. La première est l'étude de l'évolution de l'absentéisme. Ces dernières années, le SDIS a culminé à plus de 9%. Quand il y a une comparaison avec le national, notamment avec les SDIS de la même catégorie, le SDIS du Nord se situe 3% au-dessus de la moyenne. Les chiffres sont similaires à d'autres collectivités, cependant pour un SDIS, cela représente beaucoup. La deuxième analyse porte sur le coût de l'absentéisme, il est différencié entre sapeurs-pompiers et PATS. Ce coût de l'absentéisme est mesuré en coût global à plus de 12 millions d'euros. Cela représente 8% de la masse salariale. 80% concerne les sapeurs-pompiers professionnels. Il y a un troisième constat qui concerne le taux de fréquence. Pour les sapeurs-pompiers professionnels du Département du Nord,

nous sommes au double des autres SDIS en terme d'indice de fréquence et d'accidents de service. Ce qui signifie que nos sapeurs-pompiers professionnels ont plus souvent un accident de service que dans un autre SDIS au niveau national. Sur ce triple constat, Monsieur le Président a demandé à ce que, rapidement et de manière durable, cet absentéisme baisse. Un groupe de travail a donc été constitué. Des experts, des chefs de centre et des représentants du personnel ont rencontré d'autres organisations, également des assureurs, qui ont confirmé la démarche proposée ici. L'objectif de Monsieur le Président est de viser le taux qui est celui des autres SDIS de notre catégorie. L'absentéisme le plus flagrant est celui des plus de 50 ans. Il y a un regard particulier sur cette catégorie d'agents. Sur le volet accidentologie, il faut renforcer la culture liée à la sécurité. Aujourd'hui, il y a une approche d'expertise avec des services centraux qui travaillent sur le sujet. Il faut peut-être se permettre d'impliquer un peu plus la chaîne hiérarchique, à tous les niveaux. Il faut surtout s'intéresser aux SPPNO (Sapeurs-Pompiers Non Officiers) et aux centres de secours, par le biais des chefs de centre. En parallèle, d'autres pistes sont étudiées. L'absentéisme médical a été étudié et l'absentéisme non médical a été écarté, notamment tout ce qui est lié au FMPA de spécialité qui impacte les effectifs des centres. Sur la diapositive suivante, nous pouvons voir qu'il y a un certain nombre de points d'attention, c'est-à-dire qui va être intégré dans le suivi et la conception des indicateurs. En ayant bien en tête les coûts associés, 12 millions d'euros, il y a matière à pouvoir faire des économies. Au niveau central, le suivi des longs arrêts sera renforcé, ce qui est aujourd'hui le plus impactant. La reprise d'activité sera également suivie parce qu'il a été constaté que c'est un sujet central. L'accompagnement individualisé sera intégré à la démarche, dans les centres de secours également. Si nous voulons faciliter les mobilités, notamment pour des personnes qui sont dans des situations critiques car en inaptitude définitive ou sur des missions, il faut développer les compétences de celles-ci car ce point peut être bloquant. Cela s'inscrira dans un plan de formation sur le plus long terme. Il faut donc faire évoluer nos SPPNO en terme de compétences. La réorganisation du Pôle RH, adoptée en juin dernier, permettra, avec la création d'une mission du temps de travail, de mener le projet de réduction de l'absentéisme. Il y aura un pilotage mensuel qui va accompagner le lancement de toutes les mesures. Sur la diapositive suivante, sont exposés les quatre axes. Le premier concerne la réponse localisée à l'absentéisme : c'est la question des 20 CDD (Contrats à Durée Déterminée) qui viennent palier à des CLM/ CLD (Congés Longue Maladie/Congés Longue Durée). Cela passe aussi par une meilleure transparence sur les plans de recrutement. Il y aura des dialogues de gestion fréquents avec les groupements territoriaux. Il y a un gros travail sur l'accidentologie sportive car cela représente l'une des premières causes d'absentéisme. On s'est penché, également, dans le cadre du groupe de travail, sur les pratiques en matière de ressources humaines. Les choses peuvent être faites autrement, notamment sur la gestion des arrêts de travail. Nous pouvons mieux prévoir, mieux accompagner. Sur la question des pratiques managériales, le rôle des supérieurs hiérarchiques directs est primordial, cela a été mis en exergue. L'idée n'est pas de balayer tout le plan, ici. Le but c'est d'avoir un effet rapide. Ensuite, il y aura également un travail sur le moyen et le long terme. Il y a trois focus. Le premier porte sur l'accidentologie sportive : en 2022, on compte 72 accidents déclarés. Cela a des impacts immédiats sur les POJ (Potentiels Opérationnels Journaliers). Cela fragilise aussi à terme la santé des agents, car certains deviennent plus sensibles à des événements sur leur santé. Cela a des impacts graves, à long terme, sur le volet individuel. Il y a toujours des accidents de 2020 ou 2021 avec des agents qui sont encore en consolidation. Ce sont 5 personnes que nous suivons et qui sont dans des situations complexes. Nous voyons bien la part du sport collectif dans le nombre de journées d'arrêt de travail, cela représente la moitié. Un certain nombre de solutions ont été identifiées. L'idée est d'agir, tout d'abord, sur les causes. Il est préconisé la réduction du nombre de séances de sport collectif. Aujourd'hui, il y a des centres de secours qui ne fonctionnent qu'avec cela. L'objectif est de réduire, par semaine et par équipe, le nombre de séances. Cela ne peut pas se faire sans accompagner les casernes où cela est encore très prégnant. Il ne s'agit pas de supprimer de manière pure et

simple ces séances, donc il y aura un accompagnement et une substitution. A la place des séances adaptées et moins accidentogènes seront déployées. C'est un objectif majeur, elles doivent préserver le ludique et la cohésion. Il faut s'adapter aux conditions météorologiques, aux structures notamment. On ne fait pas n'importe quel type de sport collectif en fonction de la structure. La filière EPS (éducation sportive) sera réformée avec des stages spécifiques. Des coachs interviendront pour faire des séances tout aussi ludiques mais moins accidentogènes. Ce sont des éléments de culture qui seront introduits. Il y aura également un plan d'acquisition sur des matériels alternatifs qui permettront de faire de la cohésion comme des vélos connectés, etc. Il y a un certain nombre de choses, aujourd'hui, qui permettent de faire autre chose que du football mais qui sont tout aussi intéressantes sur le volet maintien de la condition physique et préservation, ce qui est essentiel chez nous, de la cohésion et du ludique. Pour impliquer davantage les cadres dans la gestion de l'accidentologie et de l'absentéisme, cela passe par leur engagement et il faut qu'ils connaissent mieux les dispositifs RH à leur disposition. Il y en a de nouveaux mais ils ne les connaissent pas tous. Il y a tout ce qui concerne la protection sociale. Ce qu'il faut c'est maintenir le contact pendant un arrêt de travail. Dans certains endroits, c'est très bien fait, pour d'autres, cela se fait moins bien. Il faut former les cadres de manière à ce que les agents ne soient pas isolés et afin de préparer une reprise d'activité. C'est un sujet crucial si on veut l'améliorer après un accident moyen ou plus long. On va réactiver également les réunions de coordination territoriale. C'est ce qui permet de relier les services centraux avec les chefs de centres et d'avoir un point plus précis sur les situations individuelles. Il y a une mesure majeure qui permettra de piloter tout cela, c'est le fait d'associer toute la chaîne de commandement. Au lendemain d'un accident, si celui-ci est grave et s'il est de nature à permettre l'évolution de la structure, une analyse sera faite soit au niveau du centre, du chef de groupement ou de la Direction. Là, seraient réunis ceux qui savent et ceux qui sont sur les lieux et puis on cherchera à savoir ce qui s'est passé de manière à pouvoir mettre en œuvre des actions appropriées et de savoir si nous avons bien pris les mesures conservatoires. Ce point sera complémentaire au travail de la FSSSCT. Tout cela s'imbriquera. La dernière mesure phare est le dispositif d'accompagnement en fin de carrière car on s'aperçoit qu'il y a un certain nombre d'événements qui se passent lorsque l'on a plus de 50 ans. On aimerait bien sur le long terme préserver le capital santé et réagir sur les personnes de 50 ans pour éviter qu'il y en ait de nouveaux sur ce public-là. Nous n'avons pas le droit de raisonner à l'âge, mais à l'ancienneté, sinon cela serait discriminant. Le public visé étant les agents de 50 ans et plus. L'âge moyen de recrutement au SDIS est de 25 ans. Nous sommes partis sur une ancienneté de 25 et 30 ans pour réussir à toucher le public. Cela est visible sur le tableau de droite, nous mesurons bien que ce public des plus de 50 ans est le plus touché par l'absentéisme. L'idée est de transformer et de limiter le travail de nuit, qui est assez éprouvant. Certaines gardes de 24h pourront être transformées en garde 12h de jour pour ce public-là, à hauteur de 6 gardes pour 25 ans d'ancienneté et plus et de 10 gardes pour 30 ans d'ancienneté et plus. Nous sommes bien sur un angle qualité de vie en service et santé au travail. Cela concerne les agents en cyclique. Si un sapeur-pompier est recruté plus jeune, il bénéficiera de ce dispositif, par le biais de l'ancienneté, dès l'âge de 43 ans. Cela ne concerne pas les sapeurs-pompiers volontaires car ils fonctionnent en astreinte. Les RTT seront bien au prorata du temps de travail effectif dans l'année. La volonté de l'établissement est aussi que les plus de 50 ans soient effectivement en SOJ (Service Opérationnel de Jour) C'est bien une action parallèle qui est menée pour les cycliques de plus de 50 ans. Nous pouvons encore optimiser cette notion de SOJ pour cette catégorie d'agents car on se rend compte que seulement 30 % d'entre eux occupent des postes SOJ. La dernière diapositive est un résumé de la manière dont nous allons maîtriser notre absentéisme avec une cellule qui pilote des actions qui sont des actions de réaction pour limiter l'impact sur un volet prévention. Il y aura un volet anticipation avec une dizaine de mesures proposées.

Monsieur le Président reconnaît qu'il y a eu un gros travail effectué et il tient à remercier toutes celles et ceux qui ont participé aux groupes de travail sur ce sujet. Il remercie également le Lieutenant-Colonel MERCIER, pour la présentation de ce dispositif. Celui-ci appelle certainement à quelques réactions et à quelques échanges.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DE VEYLLER.

Monsieur DE VEYLLER salue également le travail qui a été fait. Cela résume les rencontres avec le Lieutenant-Colonel MERCIER sur l'absentéisme. Une piste avait été suggérée mais il voit qu'elle n'a pas été travaillée, or il pense qu'elle aurait été enrichissante. Il s'agit de connaître l'absentéisme pour les agents travaillant à plus de 50 kilomètres de leur lieu d'habitation. C'était une piste de réflexion à avoir lors des nominations d'agents loin de chez eux. Ce point fait partie de l'absentéisme qu'ils connaissent tous, il ne faut pas s'y tromper. Concernant le cas des CDD qui sont évoqués, il serait peut-être souhaitable que les CDD qui postulent et qui ne sont pas retenus aient au moins un courrier ou une réponse du SDIS en expliquant pourquoi ceux-ci ne le sont pas ou au moins une formule de politesse en réponse, ça serait la moindre des choses. Sur l'analyse des accidents qui a été évoquée lors de cette présentation, la crainte pour le syndicat CGT est que cela se transforme un peu en conseil. Il fait un parallèle avec les enquêtes administratives qui se déroulent actuellement, et le syndicat ne tient pas à ce qu'il y ait une forme de parallélisme entre les deux dispositifs. On doit être dans l'accompagnement de l'agent et non pas dans le jugement de l'agent et, par ce biais, lui mettre la pression.

Le Lieutenant-Colonel répond à la première question en précisant que l'étude de l'impact de l'affectation à plus de 50 kilomètres du domicile était effectivement une des pistes qui avaient été adoptées. Cela sera abordé dans un second temps, puisque l'année prochaine il y aura un travail sur les lignes de gestion. C'est pour cela que ça n'a pas été évoqué ici. Sur le sujet des CDD, les candidats non retenus reçoivent des réponses une fois la campagne achevée.

Monsieur DE VEYLLER confirme de source sûre que tous les candidats ne reçoivent pas forcément de réponse. Les réponses ne sont pas arrivées au domicile en tous cas.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER lui reprécise que, tant que la campagne n'est pas achevée, les courriers ne sont pas envoyés.

Monsieur DE VEYLLER souligne qu'il avait bien compris, mais il s'étonne qu'au bout d'un an, certains n'aient pas eu de réponse.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER est très étonné.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que la démarche sur l'analyse des accidents ne concernera pas l'agent mais le supérieur hiérarchique direct. Le but est de responsabiliser la chaîne hiérarchique.

Monsieur DE VEYLLER ajoute qu'il ne faut quand même pas que cela se répercute sur l'agent. Il dit que quand il voit, dans le cadre des JO, que certains chefs de centre sont déjà à l'origine d'une forme de négociation qui met la pression sur les agents, cela peut poser problème.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que les cadres seront sensibilisés sur ce point pour que cela se passe correctement. L'esprit n'est pas d'aller chercher la responsabilité mais de comprendre. Il cite l'exemple des enquêtes aéronautiques pour appuyer son propos. Le but étant d'empêcher que cela ne se reproduise.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ROHART.

Monsieur ROHART évoque la nette hausse de l'absentéisme des PATS, présentée dans le diaporama projeté. Il trouve cela inquiétant et il aimerait savoir si cela va bien être pris en

compte pour éviter les accidents pour certaines catégories d'emplois. Il veut savoir s'il y a un retour sur l'effet du télétravail sur cet absentéisme. Il aimerait savoir s'il y a moins d'absentéisme avec le télétravail et aussi s'il y a des accidents sous cette modalité.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER lui répond que sur la dernière question, la hausse de l'absentéisme est commune à toutes les fonctions publiques. Il y a certaines mesures qui seront prises pour les SPPNO qui bénéficieront aux PATS mais aussi aux officiers et aux SPV. Sur le télétravail, il a un retour qui est en cours. Il y a un regard sur le télétravail qui fait qu'on considère effectivement, dans la mesure où cela améliore la qualité de vie en service, que cela améliore, par ricochet, le bien-être au travail. Pour certaines personnes, cela diminuerait l'absentéisme.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DEMARTELAERE.

Monsieur DEMARTELAERE rappelle que le syndicat est venu au groupe de travail sur un sujet proposé par l'Administration, à savoir l'absentéisme. Leur volonté initiale était de faire valoir la pénibilité au travail. Pour le syndicat CGT, c'est le moteur principal de l'absentéisme. Il souhaite démontrer que la pénibilité commençait dès le début du métier de sapeur-pompier professionnel. Dans ce cadre, le syndicat a demandé l'instauration de jours d'ancienneté dès les premières années de service, comme cela existait avant à la CUD, à la CUDL. L'objectif était d'instaurer des jours d'ancienneté et le recours au SOJ pour les agents de plus de 50 ans, dans le cadre de SOJ dans leur centre de secours. Actuellement, il y a un problème avec les SOJ, car on propose aux agents, bien souvent, de quitter leur centre de secours pour en bénéficier. C'est d'ailleurs pour cela que les agents concernés ne le prennent pas forcément. La proposition a été balayée en expliquant que ce n'était pas un groupe de travail sur la pénibilité mais un groupe de travail sur l'absentéisme. Au fil des réunions, un principe de garde de 12 heures comptées 24h pour les agents qui ont une ancienneté suffisante en fixant comme âge 50 ans et 55 ans, a été proposé par les services. Par contre, il n'avait pas été convenu dans les discussions de l'ancienneté qui engloberait le plus de monde et pas non plus du volume de gardes de 12h comptées 24h. Au regard des différents tableaux que le syndicat a pu étudier, il trouve que le compte n'y est pas avec l'ancienneté à 25 ans car il y a un certain nombre d'agents de 50 ans qui ne pourront pas bénéficier de cette mesure. Il faudrait au moins baisser à 24 ans. De plus, il faudra revoir cette mesure au fil de l'eau car, dans les dernières FI SPP, on observe une moyenne d'âge plus proche de 30 ans que de 20 ans. En l'état, ces agents ne bénéficieront jamais de cette mesure. Le compte n'y est pas non plus en terme de volume. Pour le syndicat, cela ressemble à une mesurette. En plus, on ne laisse pas le choix aux agents. Ils doivent faire une garde de 12h, on ne leur retire pas de garde de 24h tout simplement. En terme de temps de travail, cela semble cohérent, puisque cela ne crée pas un potentiel opérationnel nuit moindre que celui de jour, surtout qu'il y a déjà les SOJ. Le syndicat CGT n'est ni pour ni contre cette proposition de l'Administration mais il ne perd pas de vue l'essentiel de ses revendications qui est l'établissement de réels jours d'ancienneté dès le plus jeune âge pour les sapeurs-pompiers professionnels. Libre à l'Administration d'appliquer cette mesure liée à l'absentéisme en plus des jours d'ancienneté. Cela pourrait se faire car la loi de transformation de la fonction publique ne constitue pas un frein à la baisse du travail par le biais de jours d'ancienneté comme cela a pu leur être présenté dans d'autres CST. Les 2256 heures n'est pas un but à atteindre mais un maximum d'heures que les agents peuvent effectuer. Il faut garder cela à l'esprit. La CGT affirme haut et fort que s'il faut voyager loin, il faut ménager sa monture. Il faut donc, dès les premières années de service, être délesté de temps de travail. Le syndicat a bien compris que le sujet n'était pas à l'ordre du jour mais que seul l'absentéisme lié aux observations factuelles de l'Administration était traité. Le syndicat CGT s'abstiendra sur ce vote qui, à ses yeux, ne réglera pas la pénibilité pour plus de 1700 sapeurs-pompiers professionnels. Commencer à s'inquiéter de la santé des agents à partir de 50 ans, c'est une erreur, il faut s'en inquiéter dès leur entrée au SDIS 59.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BEURAIN.

Monsieur BEURAIN souligne le travail très intéressant qui a pu être fait sous le pilotage du Lieutenant-Colonel MERCIER. Lors de ces réunions, il y avait de très nombreux chefs de centres qui ont été assidus et cela a duré assez longtemps. Cela débouche sur des propositions plus ou moins intéressantes en fonction de là où on se place. Néanmoins, il y a une première évolution, tout particulièrement en terme d'ancienneté. La notion d'ancienneté est ce que le syndicat défend depuis deux ou trois ans. Le syndicat a apporté des éléments assez intéressants à la Direction, notamment sur l'effet néfaste des gardes de nuit sur la santé des agents. C'est une première mesure du SDIS et il espère, bien sûr, qu'elle sera évolutive. Le syndicat ne peut pas voter contre ce premier pas vers une avancée qui est majeure pour les agents qui ont une ancienneté dans la structure, pour pouvoir faire baisser le temps de travail des sapeurs-pompiers. Dans l'étude qui a été fournie à la direction, il y a deux facteurs qui détruisent un sapeur-pompier : la garde de 24 heures et la garde de nuit. En mettant 6 gardes de 12 heures, cela permet de supprimer, pour les plus de 25 ans d'ancienneté, les deux facteurs. Le syndicat espère bien que cela va évoluer dans le temps. Les études mais aussi les médecins ont constaté que la pénibilité et l'usure du sapeur-pompier se mettent en place dès les premiers jours de l'exercice de son affectation. Il espère qu'il y aura une réelle évolution de ce facteur concernant l'ancienneté. Il y a plusieurs autres sujets qui avaient été évoqués et le syndicat souhaite que la prise en compte de ceux-ci va continuer à se faire, notamment sur le temps de travail. Il a cru entendre qu'il y a un groupe de travail qui allait se mettre en place sur le temps de travail et il espère qu'il y aura une évolution cohérente sur celui-ci. Pour le syndicat, si l'absentéisme est plus important dans le SDIS 59 que dans les autres départements, c'est tout simplement parce que dans le SDIS 59 le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels est parmi les plus importants en France.

Monsieur le Président remercie le syndicat SUD pour sa contribution intéressante.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE au nom de son syndicat remercie le Lieutenant-Colonel MERCIER pour tout le travail qui a été mené. Il y a eu un compromis qui a été trouvé. Beaucoup d'idées ont été retenues, d'autres pas encore. Il espère que cela constitue une première étape sur le temps de travail. Le décret 2001-623 est cité à juste titre. Pour les sujétions particulières, c'est l'ensemble des sapeurs-pompiers qui est concerné. Ici, nous sommes sur un premier dispositif qui reste tout de même une avancée sociale pour les agents qui ont déjà plus de 25 ans de carrière. Il ne faut pas oublier qu'il y a deux ans de carrière en plus avec le report de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite. Cela ne va pas concerner tout le monde mais pour les agents qui sont entrés assez jeunes, cela fera une carrière beaucoup plus longue. Tout ceci doit être pris en compte. A été évoqué l'analyse des accidents, or la formation spécialisée effectuée déjà des analyses accident. Dans ce cadre-là, le fonctionnement est très méthodique et mené par les conseillers de prévention et les représentants du personnel en formation spécialisée, qui sont justement formés pour mener un certain type d'analyse accident. Il faut vraiment que l'ensemble des cadres soient intégrés dans ses enquêtes. Il faut en faire de manière plus régulière pour ainsi trouver des solutions pour que les accidents ne se reproduisent pas. Il souhaite ajouter un mot sur les sollicitations. Ce point a été évoqué, lors du dernier CST, au moment de la présentation du règlement opérationnel. Il ne faut pas oublier qu'il y aura une augmentation de 32% de sollicitations sur le SUAP d'ici 2050. Cela veut dire que les agents, qui seront vieillissants au sein du SDIS59, devront faire face à une sollicitation qui va augmenter. Il faudrait peut-être s'intéresser à la question et lutter un peu contre ce phénomène de sur-sollicitation en SUAP. Cela affecte le travail de nuit car nous sommes en plein dedans. Il faut réussir à faire baisser ce phénomène pour les années à venir car cela reste inquiétant. L'impact de la distance avec le lieu d'affectation a été également évoqué. Il cite le cas d'un collègue qui habite un

département extérieur qui a vu son temps de travail évoluer suite à une décision unilatérale du SDIS et cela a un impact fort sur sa santé. Il trouve cette situation à risque. La lutte contre l'absentéisme doit être une volonté commune à tous les agents et non pas seulement que des cadres. Avec des solutions simples, on peut inciter les agents à reprendre plus vite le travail. Certains agents le demandent et parfois cela se fait dans des conditions qui ne leur conviennent pas. Ils savent qu'ils ne vont pas tenir. Pour le syndicat, cette mise en place du dispositif constitue une première étape. Les mesures proposées vont dans le sens du progrès et le syndicat ne s'imaginer pas voter contre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LUCAS.

Monsieur LUCAS demande si le dispositif sera bien mis en place à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Président répond par l'affirmative sous réserve qu'il soit, bien sûr, voté.

Monsieur LUCAS rappelle que le planning 2024 est déjà fait et que cela va être compliqué pour les agents. Il pense que des solutions seront néanmoins trouvées. La deuxième question est de savoir si ce dispositif perdurera les années suivantes. Il veut également savoir si celui-ci peut progresser avec le temps en imaginant, par exemple, qu'il puisse passer à 10 et 15 gardes. Il rappelle qu'il accepte le premier pas. Sa question est de savoir quand aura lieu le deuxième pas.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER lui répond que la suite se basera sur les résultats sur l'absentéisme. Il faudra regarder à terme comment évolue l'absentéisme également sur les plus de 50 ans.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEHOUCQ.

Monsieur LEHOUCQ convient effectivement que c'est une avancée mais c'est une façon de voir les choses. Il faut savoir d'où on part et là où on arrive pour savoir si cela représente une avancée ou non. Pour les gardes, sur les 12 heures ou les 24 heures, vu la géographie du Département, le syndicat CGT avait une proposition à faire, et elle a été faite lors de la prise de parole, c'est de laisser le choix à l'agent de pouvoir les poser en 24 heures. Au-delà de l'aspect médical, il faut voir si un agent qui a eu ses 12 heures de nuit a pu récupérer ou s'il avait pu faire 24 heures de garde, il aurait eu une semaine de repos, ça lui aurait fait 5 jours de pause, est-ce qu'il ne récupérerait pas mieux ? Il aurait préféré avoir une orientation sur l'ancienneté. Il rappelle, qu'à une certaine époque, il y avait une garde en moins tous les 5 ans d'ancienneté. Il aurait préféré cela que de rester arc-bouté sur les 12 heures. Concernant la pénibilité, c'est bien d'en parler, mais il ne faut pas oublier qu'elle est présente dès le début de la carrière. Elle peut être aussi résolue notamment avec d'autres mesures (par exemple : changement des sonneries en caserne pour des sonneries moins agressives, etc) qui vont au-delà de la diminution du temps de travail. Réduire le temps de travail ne va pas résoudre 100 % le problème de la pénibilité des nuits pour les sapeurs-pompiers qui sont en cycles.

Monsieur le Président donne la parole à Madame BOHET.

Madame BOHET rebondit sur l'intervention de Monsieur ROHART en lien avec la qualité de vie au travail. Elle demande si le SDIS envisage une possibilité de deuxième jour de télétravail pour les personnels qui ont un métier qui permet de télétravailler. C'est une question régulièrement posée.

Monsieur le Contrôleur Général GREGOIRE lui répond qu'il faut déjà attendre le résultat de l'enquête qui a été faite. Il y a un fait paradoxal, confirmé par un certain nombre d'études sur le télétravail, certaines personnes préfèrent l'arrêter. Cela peut créer de l'isolement par rapport au travail et une difficulté à revenir. Néanmoins, sur ce point, l'Administration n'est

pas fermée mais il faudra voir cela ensuite. Le sujet sera certainement posé avec le déménagement à Villeneuve d'Ascq, mais cela sera vu à ce moment-là.

Madame BOHET lui répond que cette demande s'inscrit dans ce cadre-là, avec la construction du siège. Les personnels qui vont partir vers le siège s'interrogent.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas.

Monsieur le Président met au vote ce point. Il constate l'abstention de la CGT. Il remercie l'ensemble des participants et services pour le travail qui a été fait.

	Pour	Contre	Abstention
CGT			4
SUD SDIS59	2		
Syndicat Autonome SPP-PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	5		4

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le bilan sur l'absentéisme reçoit un avis favorable à la majorité des membres présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	9		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le bilan sur l'absentéisme reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

7. PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 7 en précisant que ce point est inscrit suite à une demande des syndicats. Le gouvernement donne aux collectivités locales la possibilité de donner une prime de pouvoir d'achat. Le Département du Nord ne la versera pas. Au niveau du SDIS, il a échangé avec le DDSIS et le Lieutenant-Colonel MERCIER, et a rappelé qu'il s'était engagé sur un plan de recrutement sur l'année 2023 et sur l'année 2024. Le contexte financier des Départements - il suppose que les syndicats sont informés - est extrêmement difficile. L'année 2024 va être particulièrement difficile. L'année 2023 se termine de manière assez serrée. Il préfère privilégier, aujourd'hui, son engagement sur le recrutement et donc de ne pas donner suite à cette demande de prime. Il y a d'autres mesures qui ont été prises sur la revalorisation du point d'indice, sur les carrières, etc. qui impactent financièrement la gestion du SDIS. Il ne conteste pas les mesures. Il pense que la revalorisation du point d'indice dans le contexte est effectivement justifiée avec l'augmentation de l'inflation mais le problème est que l'Etat prend des décisions qui impactent financièrement le SDIS sans aucune compensation financière. Très clairement, aujourd'hui, soit il respecte l'engagement qu'il a pris sur les recrutements, soit il verse la prime pouvoir d'achat. Il ne peut pas faire autrement là-dessus. Il préfère à la vue du contexte opérationnel, s'engager sur la poursuite des recrutements sur 2024. 2024 sera une année financièrement très difficile.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEHOUCQ.

Monsieur LEHOUCQ remercie Monsieur le Président pour la réponse. Il précise que les sapeurs-pompiers étaient présents pour le COVID, pour les émeutes, pour les tempêtes et ils sont encore présents pour les inondations. Quand on leur demande d'être là, ils ne disent pas qu'ils vont choisir entre différentes choses. Ils ne se posent pas de questions, ils sont toujours là. Aujourd'hui, c'était l'occasion pour l'Administration de faire un geste, de reconnaître la mobilisation des sapeurs-pompiers sur les événements, comme toujours. Ceci, au-delà des médailles qui n'arrivent pas toujours jusqu'à la base. Maintenant, avec la Communication, les sapeurs-pompiers voient de plus en plus de choses, notamment des showrooms à Gayant Expo. Le SDIS, pour cela, a les moyens. Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers veulent aller au-delà des cérémonies et des médailles, ils aimeraient juste un geste et être récompensés pour ce qu'ils ont fait, pour toutes leurs sollicitations au quotidien et aussi pour les risques particuliers. Cela va être de plus en plus fréquent. A chaque fois, les sapeurs-pompiers sont présents quitte à ne pas respecter leur temps de travail, etc. Cela a été rappelé, avec le cas des sapeurs-pompiers, notamment des plongeurs, qui sont partis plus de 24 heures et ont fait le travail. Aujourd'hui, la seule fois où un texte prévoit de leur verser une prime, l'Administration préfère se refermer et dire que c'est soit l'embauche soit la prime. Le syndicat fera cette proposition aux agents et ils verront si les agents préfèrent recruter et s'ils préfèrent faire le choix entre les deux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE explique qu'il est allé au Conseil régional d'orientation, il y a quelques jours, avec Monsieur Éric DURAND, Maire de Mouvaux, qui leur a dit que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion 59 avait octroyé la prime supplémentaire aux agents. Lui aussi allait le faire pour sa mairie. Cela fait penser qu'il y aurait plusieurs statuts de fonctionnaires territoriaux au sein du Département.

Monsieur le Président lui répond que chaque collectivité a la libre administration. Chaque entité fait ce qu'elle souhaite faire. Soit l'Etat dit que la prime est obligatoire et tout le monde est dans l'obligation de la verser, comme cela a été le cas avec la revalorisation. Soit l'Etat dit qu'elles ont le choix, et c'est qu'elles ont le choix. Il dit très clairement qu'aujourd'hui, les contraintes financières pèsent beaucoup sur le SDIS et le Département. Le Département va perdre 130 millions d'euros de recettes à cause de la baisse des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) et va avoir 95 millions d'euros de dépenses supplémentaires dues aux décisions du gouvernement. Cela a un impact sur le budget 2024. Aujourd'hui, nous travaillons sur le budget 2024 du SDIS et nous travaillons pour savoir comment nous allons équilibrer les budgets et respecter l'engagement pris envers les sapeurs-pompiers. La difficulté est là. Son souhait est de maintenir l'engagement pris sur le recrutement. La situation financière des Départements a une conséquence sur les SDIS, puisque toute augmentation de dépenses des SDIS provient des Départements et non pas des communes ou des agglomérations. A ce sujet-là, le Président du Département, Christian POIRET, est en train de travailler avec l'association des Départements de France, avec le gouvernement, pour voir comment on peut refinancer les SDIS et il souhaite, notamment, que les agglomérations puissent participer de manière supplémentaire au niveau des contributions des SDIS. Il y a de superbes projets qui se passent dans certains secteurs, notamment dans le Dunkerquois, avec des créations d'usines de batteries, la centrale nucléaire qui va s'agrandir. C'est superbe pour le Département. Cela veut dire que la Communauté Urbaine de Dunkerque va également avoir des recettes supplémentaires. Il y aura au niveau du SDIS des besoins opérationnels supplémentaires à mettre en place sur le Dunkerquois. Il pense qu'il serait logique que la Communauté Urbaine de Dunkerque participe un peu plus au SDIS par rapport à ces besoins nouveaux qui vont être créés. Les résultats ne seront peut-être pas palpables avant plusieurs années. Lors du congrès des maires, le Ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il allait lancer un projet de loi sur les financements des SDIS. On espère qu'il y aura de bonnes nouvelles là-dessus. Cela peut contribuer à l'amélioration des choses.

Aujourd'hui, clairement, il ne peut pas verser cette prime pour le pouvoir d'achat et continuer le recrutement. Il ne fait pas de chantage. Il ne peut pas faire les deux, c'est impossible.

Monsieur VERCOUTRE entend bien les propos de Monsieur le Président. Ce qu'il revendique pour les autonomes c'est qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures dans le Département. Il prend aussi l'exemple des sous-directeurs des SDIS qui pourraient avoir une prime de sujétion particulière et cela sera aussi du ressort de la libre administration de l'établissement. Il espère que le principe qui est appliqué aux agents de la catégorie C le sera pour tout le monde. Sinon on réveille une lutte des classes qui serait indécente, surtout avec les arguments, ici exposés, sur les contraintes budgétaires. Les représentants du personnel ont également travaillé sur la problématique du financement des SDIS. Il se pose la question du financement par les assureurs et les entreprises privées, qui imposent des risques mais sans prise en considération des moyens devant être déployés au regard. Il cite l'exemple de l'usine de batteries. L'augmentation du nombre de véhicules électriques cause déjà des problématiques dont nous n'avons pas encore vu les effets. L'extinction de batteries qui se sont emballées consomme énormément d'eau. Il y a les trottinettes électriques en plus. Ce sont des dangers qui sont imposés aux sapeurs-pompiers sans donner de moyens pour les affronter.

Monsieur le Président est d'accord avec Monsieur VERCOUTRE sur ce dernier point. Sur le financement des SDIS, un véritable travail doit être effectué dans les années à venir.

Monsieur VERCOUTRE évoque la TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance).

Monsieur le Président est d'accord là-dessus mais ce qui avait été demandé, lors de la Commission de l'ADF (Association des Départements de France), c'est que la TSCA soit indexée sur les contrats particuliers domicile car aujourd'hui, la TSCA ne porte que sur les contrats automobiles. Ce qui l'inquiète un peu, aujourd'hui, est le contexte d'inondations, de tempêtes et autres qui fait un peu augmenter les contrats. Ajouter une taxe en plus de l'augmentation de l'assurance des particuliers, est un peu compliqué. C'est effectivement une solution que l'ADF proposait, c'est-à-dire que les contrats des particuliers, notamment sur l'habitation, et des professionnels aussi, soient assujettis à la TSCA. C'est un autre débat et ce n'est pas au sein de cette instance que cela pourra être tranché.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions à ce sujet.

8. GARDERIE D'ENFANTS

Monsieur le Président ouvre le débat sur le point 8 qui a été inscrit à la demande des représentants du personnel.

Monsieur le Président demande si quelqu'un veut présenter la demande.

Monsieur DE VEYLLER précise que lors de l'étude du projet de construction du siège qui a été présenté en CST, la CGT avait émis l'idée d'avoir une garderie au sein de l'établissement pour faciliter les gardes et éviter éventuellement l'absentéisme. Il y avait eu une réponse pour dire que cela allait être étudié. Depuis un an, il n'y a pas eu de retour. C'est pour cela que le syndicat souhaitait en discuter aujourd'hui. Il aimerait savoir s'il y a eu des avancées et si des orientations ont été prises.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE précise que sur le projet du SDIS, il y a eu des changements. En effet, l'opération représente 30 millions d'euros hors taxes. Tout ce qui était prévu ne pourra pas être fait, dans l'immédiat, notamment la partie restauration et la partie ateliers. Pour la restauration, une des pistes est de prendre l'attache de la Gendarmerie dont les locaux se situent à quelques encablures de là. Pour la garderie

d'enfants, il n'y aura pas les locaux idoines sur le site. L'idée est louable mais si cela est fait pour ce site, cela devra également être fait ailleurs. On peut imaginer que dans d'autres secteurs, Maubeuge, le Cambrésis par exemple, il y ait des besoins. Cela est très compliqué.

Monsieur DE VEYLLER répond que l'idée était de se dire que quand on construit il pourrait être intéressant d'y mettre ce qu'il faut pour les agents. La problématique se pose effectivement pour tout le Département.

Monsieur le Président constate que la difficulté c'est l'étalement territorial dans tout le Département.

Monsieur DE VEYLLER comprend aussi que déposer son enfant à Villeneuve d'Ascq n'est peut-être pas la chose la plus simple.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BEAURAIN.

Monsieur BEAURAIN constate qu'il y a des problèmes budgétaires partout. Il pense qu'il y a certains projets de casernes que le SDIS pourrait reporter ou mettre en stand-by. Il cite l'exemple de Dunkerque où les agents ne semblent pas enthousiastes.

Monsieur le Président lui répond que la question s'est posée très clairement pour celle de Dunkerque mais cela n'a pas été rendu public. Ils se sont posé la question, avant l'été, avec Christian POIRET, de voir s'il fallait reconstruire la caserne de Dunkerque ou la réhabiliter. La réhabilitation, en première estimation, est quasiment au même prix que la reconstruction de la nouvelle caserne. C'est la raison pour laquelle ils sont restés sur l'idée de la construction d'une nouvelle caserne.

Monsieur BEAURAIN en profite pour en parler en fin de CST. Il en a discuté avec des élus locaux de la Communauté Urbaine de Dunkerque et certains se demandent pourquoi cette caserne sera construite à cet emplacement alors que l'activité industrielle va se développer à l'opposé.

Monsieur le Président précise qu'il ne va pas revenir sur ce qui a été fait. La discussion s'est faite entre le Président LECERF, à l'époque, et le Maire de Dunkerque, Monsieur VERGRIETE, qui avait mis une certaine pression sur le Président LECERF pour la construction d'une nouvelle caserne à Dunkerque. Des engagements ont été pris à l'époque sur des participations du Département à des projets et le Maire de Dunkerque a accepté que la nouvelle caserne de Dunkerque soit construite avant 2026. Il y a eu une pression pour que cela soit fait assez vite et que la caserne soit reconstruite sur Dunkerque. Il y a eu, à l'époque, des discussions très fermes de la part des élus de Dunkerque pour avoir plus rapidement une nouvelle caserne. Dans le plan Agenda 2030, il est évoqué la rénovation des casernes. Ce qui nous permettra aussi de faire des économies sur le fonctionnement. On peut peut-être dire que construire un nouvel Etat-Major à Villeneuve d'Ascq est du luxe. Mais le construire, c'est éviter de payer un million d'euros de loyer, ici, pour ce bâtiment. Le nouvel Etat-Major nous coûtera moins, en terme de fonctionnement, que les anciens bâtiments, comme la rue de Pas. Si on reste rue de Pas, il y aura de très gros travaux à faire en terme de réhabilitation thermique. L'investissement reste important, même dans des périodes très contraintes du point de vue budgétaire. Cependant, il ne veut pas cacher que le projet d'investissement reste très glissant. Il y a un PPI qui a été voté en début du mandat, mais il est un peu amendé en fonction des contraintes financières.

Monsieur BEAURAIN souhaite compléter ses propos. Les élus du Dunkerquois annonçaient un chiffrage de 10 millions d'euros pour la rénovation et de 18 millions pour la construction. Il y a un delta de 8 millions d'euros qui pourrait permettre de créer un autre centre de secours.

Monsieur le Président rétorque que ce ne sont pas les bons chiffres qui lui ont été donnés. Avant l'été, la réhabilitation était au même prix que la construction, sur une estimation. Ce qui veut dire que sur une réhabilitation, il y a toujours de mauvaises surprises.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE souhaiterait faire un point sur la problématique du financement du projet du siège. La problématique de la vente d'une partie du terrain de Villeneuve d'Ascq a été évoquée. Le Maire s'y serait opposé. Il demande si la problématique de financement vient de ce point. Il demande si le Conseil d'Administration ne peut pas faire peser son pouvoir politique sur le Maire de Villeneuve d'Ascq. Il a du mal à comprendre pourquoi sur le premier projet annoncé, il y avait certains services (restauration, etc.) et plus maintenant.

Monsieur le Président précise que c'est pour une question d'équilibre budgétaire. L'équilibre budgétaire du premier projet annoncé se faisait effectivement sur la vente d'une partie du terrain situé à l'arrière de la future construction. Pour pouvoir vendre ce terrain, il fallait modifier le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Aujourd'hui, le Maire de Villeneuve d'Ascq s'oppose à la modification du PLU.

Monsieur VERCOUTRE demande si le Préfet ne peut pas intervenir sur le PLU.

Monsieur le Président lui répond par la négative et précise qu'il y a eu des négociations avec le Président POIRET, qui a rencontré le Président de la MEL. Le Maire a annulé son rendez-vous la veille de cette rencontre. Il n'y a pas de discussion possible, aujourd'hui, là-dessus. C'est la raison pour laquelle, dans l'immédiat, l'Etat-Major sera construit et la partie Ateliers et la partie Restauration ne pourront pas être bâties tout de suite, sauf à ce qu'on arrive dans quelques années à faire modifier le PLU. Le projet n'est pas abandonné pour demander la modification du PLU. Aujourd'hui, financièrement, il faut que nous avancions sur l'Etat-Major parce que nous devons quitter certains locaux.

Monsieur VERCOUTRE dénonce qu'un seul homme arrive à bloquer un projet d'Etat-Major.

Monsieur le Président donne la parole à Madame MARTIN en précisant qu'elle apportera peut-être quelques précisions.

Madame MARTIN pense que c'est plus complexe que cela. Elle ne connaît pas parfaitement ce sujet car elle n'a pas eu de nouvelles, là-dessus, ces derniers temps. L'idée de bloquer le PLU était d'éviter qu'il y ait des constructions massives sur le terrain qui devait être vendu. Initialement, si ses souvenirs sont exacts, c'était tout un terrain à destination du SDIS, d'un centre de formation, etc. La crainte du Maire de Villeneuve d'Ascq, c'est qu'une partie de la vente du terrain fasse les choux gras d'un promoteur immobilier qui sur-densifie cette partie de Villeneuve d'Ascq. C'était plus complexe que ce qu'elle peut entendre. Cependant, elle ne connaît pas les derniers échanges. Elle croit comprendre qu'il y a un bras de fer en ce moment entre le Président du Département et le Maire de Villeneuve d'Ascq sur divers sujets. Il faut attendre un peu pour éclaircir la situation.

Monsieur le Président souhaite revenir sur la vente des terrains. Lorsqu'il était allé voir le Maire avec le Directeur, ils souhaitaient pouvoir construire un projet sur ce terrain avec le Maire et avec la MEL. Il n'était pas question de faire changer le PLU pour vendre le terrain à n'importe qui. Ce qui a été proposé lorsqu'ils ont rencontré le Maire c'est de changer le PLU et de travailler avec le Maire et la MEL, puisqu'elle en a la compétence économique, pour pouvoir trouver un projet à implanter sur ce terrain, puisqu'il n'y avait pas de projet prédéfini. Le SDIS n'avait aucun projet contrairement à ce qui a été dit. Ce que le SDIS souhaitait c'était de construire un projet avec la Ville et la MEL, parce qu'il sait, en ayant été Maire, qu'on n'impose pas des projets à un Maire ou à un Conseil Municipal. Aujourd'hui, il n'y a plus de discussion à ce stade. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ne reprendront pas un jour. Il espère que les Ateliers voire le restaurant seront construits. Cependant, concernant le

restaurant, il a pu voir que parmi les représentants du personnel, celui-ci ne faisait pas l'unanimité. Là-dessus, il faut peut-être davantage réfléchir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ROHART.

Monsieur ROHART souhaite officialiser ce qu'il a pu se passer dans les groupes de travail sur cet Etat-Major. Il a été un peu déçu, à la fin de ce groupe de travail, de constater des changements concernant la restauration. Pour lui et pour beaucoup d'agents qu'il représente ici, la restauration est un moment qui permet de se retrouver et de sortir de son service, de son bureau. Pour ne pas manger devant un écran et rester prostré et bloqué. On dit que le télétravail peut isoler socialement, il y a également de l'isolement social à manger à son bureau. La restauration est un point important. Le syndicat autonome défend et défendra toujours le projet d'avoir une restauration collective pour pouvoir avoir cette vie sociale au sein du SDIS.

Monsieur le Président confirme que le SDIS est en train de se rapprocher de la Gendarmerie pour que les agents du SDIS puissent éventuellement bénéficier de la restauration collective.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souligne qu'il a entendu plein d'échanges importants et que, pour tous les sujets abordés, on en revient toujours sur le choix politique et financier. Pour autant, on a tendance à oublier les sapeurs-pompiers. Il tient à le rappeler en tous cas. Il dit cela car ici on parle du siège et d'autres sujets. Lors du dernier FSSSCT, il avait posé des questions sur un article de journal qui était paru dans un journal local de la Sambre sur la construction et le réaménagement du CIS Hautmont. Il y avait eu des échanges. Une réponse a été donnée, il l'a même relue dans le procès-verbal de la FSSSCT. Cette semaine, il s'est rendu à la Commission Aménagement où a été présenté l'aménagement du centre de secours d'Hautmont. Il paraît qu'il n'y avait rien d'inscrit dessus et pourtant il a vu des plans. C'est un choix politique et financier, très certainement. Cependant, il ne peut que s'interroger, lorsqu'à la FSSSCT il avait fait part de ses doutes, dans un contexte d'émeutes, de centraliser des services publics au même endroit (il cite le cas de la discussion autour de Quiévrechain). Il est franchement surpris ici, et il l'a dit lors de la Commission d'Aménagement, de découvrir qu'il y a réellement un plan d'aménagement du CIS d'Hautmont. La presse avait raison. Le deuxième point, c'est qu'il est porté, par le chef de centre ou pas, peu importe, ou c'est un choix politique ou financier. Il ne va pas faire de jugement mais il va dire ce qu'il pense. Il s'interroge fortement car ce centre de secours d'Hautmont a une configuration avec un enclavement dans le centre-ville. Il n'y a aucune fuite possible, et il y a un climat un peu particulier à Hautmont, pour ceux qui connaissent. Il y a des surveillances avec un café qui se trouve en face. Il trouve que, sur ce projet, le SDIS fait fausse route. A 2,5 millions d'euros, le politique amène de l'argent dans un centre de secours pour juste mettre une travée de remise pour éviter de plier les rétroviseurs quand on sort les véhicules. Il ne comprend pas le pourquoi de ce projet. Est-ce pour faire plaisir à un copain ? Il pèse ses mots. Il trouve que malgré les débats et les échanges, on en revient toujours sur l'aspect politique. Le constat c'est qu'il y a des projets d'engagement décidés auparavant que nous payons aujourd'hui. Y-a-t-il un intérêt à le faire ? Il faut se poser les bonnes questions sur l'intérêt opérationnel. Il évoque également les débats sur l'absentéisme et se pose la question de savoir si la réponse est à la hauteur. En tous cas, c'est en décalage avec ce qui est revendiqué et reconnu par la base, lorsqu'il y a des manifestations dans la rue. Il cite également le cas du nouveau schéma directeur et il souligne la pertinence de la question de l'un de ses collègues qui était de savoir quels moyens humains seront mis derrière ces projets. Derrière un ordinateur, pour le fonctionnement, il y a bien un besoin de personnels. Quand on engage les secours, c'est bien le POS qui va devoir se débrouiller pour mettre des moyens humains en nombre nécessaire. Il revient sur le cas d'Hautmont et a constaté que le chef de centre était heureux de ce projet. Il a pensé que c'était peut-être un cadeau avant sa retraite. Il a parlé au chef de centre et lui a demandé si 4 agents au fourgon pompe-tonne et

2 à l'échelle lui convenait bien dans un centre de secours enclavé, avec un risque social et de sécurité des sites qui pose carrément un problème. Cela ne dérange personne. Il voulait dire ceci en toute sincérité et il n'est pas là pour intimider l'administration. Il faut un peu d'humour, cela fait toujours du bien. Cependant, il s'interroge fortement et alerte sur le fait que le SDIS perd beaucoup de personnes en son sein. Pour terminer, il veut évoquer le projet du siège social. Il a été surpris qu'il n'y ait pas de restauration pour le siège car c'est l'image du SDIS qui est remise en cause. Le SDIS du Nord est un grand SDIS et il semble tout à fait normal, qu'à un moment donné, il y ait des bâtiments qui contribuent à cette image. Pour plaisanter, il a dit qu'il fallait prévoir des micro-ondes car si tous les agents vont aller en même temps réchauffer leurs plats au micro-ondes, cela va être très convivial. Il trouve que ce n'est pas sérieux. Il s'interroge également là-dessus.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE évoque son expérience de la restauration du SDIS de l'Oise. Les agents n'y allaient pas beaucoup. Il y a des espaces de convivialité qui ont dû être neutralisés pour y mettre des micro-ondes. La restauration ne crée pas forcément le lien que nous pouvons imaginer. C'est plus compliqué que cela en a l'air. Au sujet du CIS Hautmont, il avait rappelé qu'il fallait d'abord bien avancer pour présenter les choses. Le SDIS essaye de faire au mieux avec les locaux qui existent. Sur Quiévrechain, associer la police municipale et les sapeurs-pompiers engendrera des surcoûts, notamment suite aux constatations faites depuis les émeutes. C'est la même chose pour Dunkerque, où il fallait faire une nouvelle caserne mais une fois le projet lancé, il a parfois le sentiment chez certains qu'ils ont un double discours. Sur Hautmont, beaucoup de travaux ont été effectués, pour sortir les agents des préfabriqués et recréer une surface de remise. Il va revoir ce dossier avec le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEHOUCQ pour une question de la CGT.

Finalement, Monsieur LEHOUCQ cède la parole à Madame BOHET.

Madame BOHET a une sollicitation de la part des personnels qui sont en service prévention territorialisé, qui ont pu voir leur métier basculer de secrétaire à gestionnaire. Elle remercie d'ailleurs l'administration sur ce point. Cela a une incidence de 40 euros brut par personne sur le montant de l'IFSE. Il y a exactement 17 personnels qui sont concernés. La CGT a eu comme information qu'il y a un effet rétroactif au 1^{er} octobre. Par équité envers les personnels des centres de secours, des secrétaires qui ont basculé en gestionnaire, à partir du mois de mai, la CGT demande à l'autorité territoriale d'avoir une rétroactivité aussi à compter du mois de mai pour les personnels des services prévention, prévision et groupements, si cela est possible. Cela représente 5440 euros bruts environ.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER lui répond qu'il ne s'agit pas que d'une histoire de coût. Il y a deux situations différentes : pour les gestionnaires des centres de secours, leur poste a été requalifié suite à une réorganisation qui datait de 2022. Pour le deuxième cas, la réorganisation est celle de juin 2023, mise en œuvre au 1^{er} octobre et elle concerne principalement les secrétaires qui sont au niveau du POS. Les agents vont être informés par voie hiérarchique de la requalification.

Madame BOHET s'adresse au Lieutenant-Colonel MERCIER et à Madame VANHONACKER, elle se demande si l'ensemble des personnels qui pourrait être concerné a bien vu son métier requalifié en gestionnaire car il semblerait qu'un agent ait été oublié, plus précisément au service prévention du groupement territorial n° 5.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER rappelle que c'est une mesure générale donc cela a dû être appliqué.

Madame BOHET insiste car il semblerait que cela ne soit pas le cas.

M. le Président lève la séance à 11h36.

Le SECRETAIRE ADJOINT



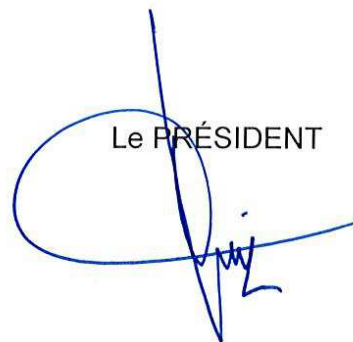
M. Quentin DE VEYLDER

La SECRETAIRE



Mme Séverine ROUSSE

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN